Soixantième année. - N ° 212 A Mardi 3 et mercredi 4 novembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1276

59 – NORD

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Jugement d'ouverture

Date : 26 octobre 2026.
Jugement d'ouverture de liquidation judiciaire.
988 135 570 RCS Lille Métropole.
KASA.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Activité : La société a pour objet en France et dans tous pays : - l'exploitation d'un fonds de commerce de café, débit de boissons, bar, brasserie, restaurant, ainsi que la fabrication et la vente de plats cuisinés, à consommer sur place ou à emporter; - la prestation de services par tous moyens relative aux activités énoncées ci-dessus; - la participation directe ou indirecte de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement. Elle peut réaliser toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Adresse : 109, rue de Tourcoing, 59170 Croix.
Complément de jugement : Jugement prononçant la liquidation judiciaire simplifiée, date de cessation des paiements le 15 septembre 2026, désignant liquidateur : SCP ALPHA MANDATAIRES JUDICIAIRES prise en la personne de Maître Emmanuel MALFAISAN 34 rue du Triez 59290 Wasquehal. Les déclarations des créances sont à adresser au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.